

tromperie ¹. Mais il est depuis longtemps trop tard pour réclamer l'abrogation d'une convention dont une longue tradition et une pratique de plus de cinquante années ont consacré, aux yeux de l'Europe, la validité; trop tard aussi pour faire la distinction entre le pays soumis au sultan et le pays insoumis, pour tracer la carte indécise et changeante du *bled-el-maghzen* et du *bled-es-siba* et pour considérer Figuig, au point de vue du droit international, comme indépendante, comme *res nullius*. Depuis longtemps, — on peut le regretter, mais il faut le reconnaître, — la diplomatie européenne a rendu définitive la fiction d'un empire aussi étendu que le sont, sur les cartes, les couleurs du Maroc.

Aussi bien, cette fiction, que nos représentants surtout ont contribué à accréditer, n'est-elle pas le résultat d'une pure inadvertance, d'un besoin de simplification et d'unification, ou du désir de faciliter les relations diplomatiques; elle procède d'une vue, plus ou moins claire selon les hommes et selon les époques, du rôle que la France, dominatrice de l'Algérie et de la Tunisie, est appelée à jouer au Maroc. L'intégrité de l'empire chérifien, sous l'hégémonie de la France chargée de le guider dans les voies de l'organisation et de la civilisation, a toujours été et est plus que jamais aujourd'hui, l'une des maximes fondamentales de notre politique dans l'Afrique du Nord. En res-

1. C'est M. Rouard de Card qui le remarque avec raison dans son intéressante brochure: *la Frontière franco-marocaine et le protocole du 20 juillet 1901* (Pedone, 1902).